

Image not found or type unknown



Allocation de cessation anticipé d' activité

Par **jojo59430**, le **07/06/2009** à **21:27**

Bonjour,

Si je bénéficie de l' Allocation de Cessation Anticipé d'Activité des travailleurs de l' Amiante, puis je avoir la possibilité de [fluo]cumuler[/fluo] cette allocation avec **des revenus de gérant non salarié** [fluo]/[/fluo](hors dividendes) ?

Dans l'attente de vous lire
Merci d'avance.